

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 89-0564/PR/FIN octroyant l'exonération des taxes et surtaxes d'importation sur un lot de vêtement usagés, don du japon a l'ONARS pour une distribution gratuite aux réfugiés Ethiopiens en République de Djibouti

n° 89-0564/PR/FIN

Ministère  
Ministère des finances et de l'économie nationale

Date de publication  
15 mai 1989

Numéro JO  
n° 10 du 31/05/1989

Date du numéro  
31 mai 1989

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## TEXTE INTÉGRAL

est exonéré des taxes et surtaxes d'importation, un lot de vêtements usagés, d'un poids de 10.200 kg et d'une valeur de 1.000.000 FD, don du japon à l'ONARS pour une distribution gratuite aux réfugiés Ethiopiens en République de Djibouti.